



Délibération : DC_2024_044

Conseil Communautaire du 10 juin 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Flaumont-Waudrechies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 04 juin 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 63

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER a donné procuration à Antoine BADIDI, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Pascal PETIT

Commune d'Avesnes sur Helpe : Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE, Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Sylvie CABOOR a donné procuration à Aline BERTRAND

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Choisies : Bernard PAQUET a donné procuration à Vincent QUEVALLIER

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doullers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD a donné procuration à Pascal NOYON, Claire DEGROOTE

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Sabine CAUFAPE

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX a donné procuration à Thierry THIROUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET a donné procuration à Didier CARETTE, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Christian BINOIT
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune d'Avesnes : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN
Commune de Clairfayts : Guy ERPHÉLIN
Commune de Damousies : Reinold MASURE
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET

DÉLIBÉRATION POUR L'APPROBATION DU CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE AVESNOIS-THIÉRACHE 2024-2027

Numéro de la délibération : DC_2024_044

Pièce jointe : Contrat de destination touristique Avesnois-Thiérache 2024-2027

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 63

- - - - -

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et plus particulièrement la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité touristique, conformément à l'article L.4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la validation par la Commission de Développement Economique en date du 29 février 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 mars 2024 ;

I. Exposé des motifs

Le contrat de destination touristique Avesnois Thiérache a été élaboré dans le cadre de la "*Commission tourisme Avesnois Thiérache*". Créée sur proposition des deux offices de tourisme avec le soutien de la Région et des services de l'Etat dans le cadre du PACTE Sambre Avesnois Thiérache, cette instance de concertation rassemble l'ensemble des parties prenantes et sera l'outil d'animation du contrat de destination sur la durée du programme et constitue un guichet unique pour faciliter l'accompagnement des porteurs de projets touristiques.

Etabli pour la période 2024-2027, le Contrat de destination prévoit la mise en cohérence et la synergie des politiques et interventions publiques autour d'une stratégie de développement touristique partagée. Ainsi, la stratégie d'attractivité touristique de la destination s'inscrit dans les orientations principales du PACTE Sambre Avesnois Thiérache.

Par ailleurs, une action marketing renforcée a été élaborée avec l'expertise de Hauts-de-France Tourisme afin d'optimiser la qualification et la transformation des offres afin de garantir une correspondance avec les attentes des clientèles touristiques et ainsi renforcer la performance économique.

A partir de ce projet collaboratif et participatif, l'ambition commune est la suivante :

- *soutenir l'activité économique et favoriser le rayonnement de la destination Avesnois Thiérache ;*
- *valoriser le potentiel de développement et d'attractivité de la destination ;*
- *accompagner les transitions touristiques en faveur du tourisme durable.*

4 axes opérationnels structurent le projet :

- 1. le déploiement du tourisme de nature : itinérances douces et multimodalités*
- 2. la valorisation du patrimoine, de la culture et des savoir-faire*
- 3. la mise en valeur du terroir, notamment autour du Maroilles*
- 4. la transformation et la mise en marché de l'offre en adéquation avec l'accompagnement de Hauts-de-France Tourisme.*

Considérant l'ambition portée par l'Office du Tourisme de l'Avesnois, au travers de la Destination Touristique de l'Avesnois ;

Considérant le soutien apporté par le PACTE Sambre Avesnois Thiérache.

II. Dispositif décisionnel

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **VALIDER** la stratégie du contrat de destination touristique 2024-2027, partagé à l'échelle de l'Avesnois-Thiérache ainsi que les orientations de développement qui le structurent ;
- **AUTORISER** le Président à signer ledit contrat ainsi que d'éventuels avenants.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 059-200043263-20240620-DC_2024_044-DE

